

COMMENT CANDIDATER ?

Étape 1

Retrait d'une fiche de candidature dans les écoles.

Étape 2

Les candidats sont reçus en **entretien de motivation** par les responsables des classes CHAM. La décision d'admission relève de la compétence du directeur académique, qui réunit à cet effet une commission spécifique. Les élèves sont choisis sur des critères de motivation et non pas en fonction d'un niveau de pratique artistique. Les décisions de la commission sont souveraines et sans appel.

Photographies d'illustration réalisées en 2019.
Afin d'accueillir les élèves en toute sécurité,
des protocoles sanitaires adaptés aux activités sont appliqués
en fonction de l'évolution de l'épidémie de Covid-19.



L'ÉCOLE DES ARTS
CONSERVATOIRE DE VAULX-EN-VELIN
CLASSÉ À RAYONNEMENT COMMUNAL PAR L'ÉTAT

Nord : Espace culturel René Carrier - 55 rue de la République (administration)
Sud : Studios Jimi Hendrix et salle de Danse - 2 avenue Bataillon Carmagnole Liberté
Atelier Gagarine - 43 rue Ernest Renan
Atelier de l'Écoin - 18 bis Avenue Georges Dimitrov



04 78 79 51 41 - ECOLEDESARTS@MAIRIE-VAULXENVELIN.FR

L'ÉCOLE DES ARTS

MUSIQUE
DANSE
ARTS PLASTIQUES
THÉÂTRE

CONSERVATOIRE DE VAULX-EN-VELIN

À RAYONNEMENT COMMUNAL
55 RUE DE LA RÉPUBLIQUE / 04 78 79 51 41



CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM) - COLLÈGE

MUSIQUE



MUSIQUE

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM) COLLÈGE

Les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) sont un dispositif important de démocratisation de l'accès à la pratique musicale. Initiées en 2001 et labellisées en 2007 à Vaulx-en-Velin, elles proposent un projet pédagogique mis en place par le collège Henri Barbusse en partenariat avec l'École des Arts.

Ce dispositif, financé par la Ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole du Grand Lyon, est gratuit pour les élèves.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les classes CHAM permettent aux enfants qui en ont envie de **bénéficier, de la 6^e à la 3^e, d'aménagements horaires adaptés afin de suivre un enseignement musical renforcé** en complément de leur formation scolaire générale. **Aucun prérequis musical n'est nécessaire.** Ces classes s'adressent à la fois aux enfants déjà présents au conservatoire comme à ceux qui n'ont jamais eu de pratique instrumentale.

COMMENT ÇA MARCHE

▣ L'enseignement général

Il est assuré au collège dans le cadre des programmes officiels. Un aménagement d'emploi du temps permet aux élèves de se rendre à **l'École des Arts une demi-journée par semaine** pour la part de l'enseignement spécialisé qui y est assuré. Les équipes pédagogiques du collège et de l'École des Arts, qui se réunissent lors de conseils de classe, sous la présidence du Principal, évaluent en concertation les élèves.

▣ L'enseignement artistique

● À l'École des Arts, 3 heures par semaine :

- 1 h de Pratique Musicale Collective (PMC)

Les élèves jouent de la musique ensemble, en configuration orchestre. Le travail de groupe est axé sur l'écoute, le respect et la concentration. Le répertoire est élaboré en fonction de la composition de l'ensemble.

- 1h d'apprentissage instrumental collectif

Cours d'instrument en groupe de 3 à 5 élèves jouant du même instrument, assuré par un enseignant spécialiste de celui-ci.

Pour les débutants, le choix de l'instrument se fait en concertation avec l'équipe pédagogique et en fonction des instruments proposés. Pour les élèves déjà inscrits au conservatoire, cette heure est remplacée par une heure de musique de chambre car ils conservent leur cours d'instrument dans le cadre de leur cursus général (hors temps scolaire).

- 1h de théorie musicale

Le programme de théorie musicale est construit sous forme de module (connaissance des rythmes, intervalles, notions de mouvements mélodiques, de tonalité, etc.) afin d'accompagner et de faciliter au plus près l'apprentissage instrumental et la pratique musicale collective.

● Au collège, 2 heures par semaine :

- 1 h d'éducation musicale et technique

Les élèves sont amenés à écouter, découvrir, comprendre puis analyser la musique dans toutes ses dimensions mais aussi approcher le vocabulaire musical et les notions techniques élémentaires.

- 1 h de chorale

Les élèves abordent un répertoire varié. Ils ont l'occasion de se produire plusieurs fois sur scène et en public au cours de leur scolarité.

